



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2022-2026 DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil a adopté, à sa séance ordinaire du 13 octobre 2021, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé en vertu de l'article 23 de Loi sur la sécurité incendie, et ce, à la suite de l'attestation de conformité délivrée par la ministre de la Sécurité publique le 30 septembre 2021.

AVIS vous est également donné que, conformément à l'article 24 de la Loi sur la sécurité incendie, le Conseil de la MRC a fixé la date d'entrée en vigueur du SCRSI révisé au 1^{er} janvier 2022.

PRENEZ NOTE que le SCRSI révisé sera disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 2 novembre 2021.

La greffière,

M^{re} Joanie Lemonde

